

**Conseil communautaire**  
**Du vendredi 7 avril 2014 à 18h30**  
**À la Maison de l'Intercommunalité**

**Compte rendu de séance**

---

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSON, Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Thierry GAMOT, Pascale MORETTI et Gabriel TATIN pour Autrans,  
Messieurs Thomas GUILLET et Patrick GONDRAND pour Corrençon-en-Vercors,  
Messieurs Stéphane FALCO et Jacques MONTEL pour Engins,  
Mesdames et Messieurs Michaël KRAEMER, Véronique RIONDET, Guy CHARRON, Françoise ROUGE et Jean-Paul GOUTTENOIRE pour Lans-en-Vercors,  
Mesdames et Messieurs Pierre BUISSON, Isabelle COLLAVET et Hubert ARNAUD pour Méaudre,  
Mesdames et Messieurs Franck GIRARD-CARRABIN, Catherine SCHULD et André GUILLOT pour Saint-Nizier-du-Moucherotte,  
Mesdames et Messieurs Chantal CARLIOZ, Claude FERRADOU, Laurence BORGRAEVE, Luc MAGNIN, Nicole MATER, Serge CHALIER, Véronique BEAUDOING et Jean-Paul UZEL pour Villard-de-Lans,

Monsieur Pierre BUISSON les a installés dans leurs fonctions de membres du Conseil de Communauté.

Il transmet ensuite la présidence à Monsieur Jean-Paul GOUTTENOIRE, le plus âgé des membres du Conseil de Communauté. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 26 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur Jean-Paul GOUTTENOIRE invite le conseil à procéder à l'élection du Président du Conseil de Communauté conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

Il invite les candidats au poste de président à se faire connaître.

Monsieur Pierre BUISSON se déclare candidat.

Madame Pascale MORETTI et Monsieur Michaël KRAEMER sont désignés comme assesseurs et Monsieur Thomas GUILLET comme secrétaire de séance.

### **1. Election du Président de la Communauté de communes**

Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les délégués communautaires. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 26
- bulletins blancs : 3
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Monsieur Pierre BUISSON : 23 voix

Monsieur Pierre BUISSON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président.

Monsieur Pierre BUISSON a déclaré accepter d'exercer cette fonction.  
Monsieur Pierre BUISSON est immédiatement installé comme Président.  
Monsieur Pierre BUISSON remercie le conseil pour sa confiance qu'il s'emploiera à honorer pendant les six prochaines années. Il explique que ce mandat sera très certainement celui des intercommunalités et espère que ce conseil saura rester fort et solidaire face aux pressions de l'agglomération grenobloise qui accèdera au statut de métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et à la révision de la carte intercommunale en 2017. La Communauté de communes aura plus que jamais un rôle important à jouer pour représenter son territoire et défendre ses convictions.

Il revient sur les principaux dossiers en ce début de mandat :

- Plan local d'urbanisme intercommunal
- l'économie pour laquelle il salue le travail mené par Jean-Paul Gouttenoire au cours du précédent mandat et estime qu'il faudra étudier ce qui devra être géré au niveau intercommunal et ce qui pourra être mutualisé. En effet, la mutualisation doit permettre de transférer des compétences sans augmentation des coûts.
- le projet d'EHPAD et de lits médicalisés sur notre territoire et les discussions engagées auprès du Conseil général. Il souligne le travail mené par Chantal Carlioz dans ce domaine.
- l'enfance jeunesse : il faut aller plus loin et compléter les prises de compétences acquises à ce jour.
- les politiques contractuelles pour lesquelles il est primordial que la CCMV soit présente et en capacité de mobiliser des financements pour ses projets.
- le transport et la mobilité ainsi que le très haut débit sur lesquels il faut avancer avec nos partenaires.

Ainsi que d'autres dossiers sur lesquels il faudra œuvrer ; certains sont engagés ; pour d'autres, tout reste à faire.

Le Président invite ensuite l'assemblée à procéder à l'élection des Vice-présidents.

## **2. Election des Vice-présidents de la Communauté de communes**

Le Président indique qu'en application des articles L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci, arrondi à l'entier supérieur. L'assemblée composée de 26 délégués peut donc désigner 6 vice-présidents. Il propose d'utiliser cette possibilité et de procéder au vote.

L'assemblée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE d'élire 6 vice-présidents
- ELIT les membres suivants :

1 <sup>er</sup>	Vice-Président	Monsieur	Franck	GIRARD-CARRABIN
2 <sup>ème</sup>	Vice-Présidente	Madame	Chantal	CARLIOZ
3 <sup>ème</sup>	Vice-Président	Monsieur	Stéphane	FALCO
4 <sup>ème</sup>	Vice-Président	Monsieur	Michaël	KRAEMER
5 <sup>ème</sup>	Vice-Président	Monsieur	Thierry	GAMOT
6 <sup>ème</sup>	Vice-Président	Monsieur	Thomas	GUILLET

Et les déclarent immédiatement installés.

## **3. Délégations du conseil communautaire au Président**

En application de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales le conseil communautaire a donné délégation d'une partie de ses attributions au Président.

Monsieur Franck GIRARD félicite Monsieur Pierre BUISSON pour cette réélection. Il se dit très content, soulignant la capacité de Monsieur Pierre BUISSON à mener un projet de territoire au-delà des clivages politiques et notamment à l'ère des communautés de communes dans le cadre des réformes territoriales.

Monsieur Stéphane FALCO souhaite remercier et souligner le travail des anciens élus qui ont beaucoup œuvré pour le territoire.

Monsieur Pierre BUISSON explique qu'il envisage avec Monsieur Thomas GUILLET d'organiser l'inauguration de la piste de ski roues qui sera l'occasion de mettre en avant, aux côtés des athlètes, les élus ayant œuvré pour l'accomplissement de ce projet.

Madame Chantal CARLIOZ demande qu'une présentation de la CCMV soit faite aux conseils municipaux du territoire dans la mesure où l'intercommunalité ne peut se concevoir sans les communes. Le binôme CCMV-communes doit être équilibré et cohérent.

Monsieur Pierre BUISSON explique que des réunions de présentation regroupées sont en cours de programmation. Il propose d'organiser trois réunions : une pour Villard de Lans-Corrençon, une pour Lans en Vercors-Engins-Saint Nizier du Moucherotte et une pour Autrans-Méaudre.

Les dates des prochains conseils communautaires sont définies :

- Vendredi **23 mai 2014 à 14h**
- Vendredi **27 juin 2014 à 14h**